



Accusé de réception en préfecture
15-219505096-20250818-A2025047-AR
Date de télétransmission : 29/08/2025
Date de réception préfecture : 29/08/2025

Puisseux
EN FRANCE

N° 2025/047

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de Puisseux-en-France (95380),
Vu les articles L.2122-18, L.2120-20, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n°2025/032 de délégation à monsieur Olivier Vélin,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2020/032 du 27 juin 2025 donnant délégation à Monsieur Olivier VELIN est abrogé.

ARTICLE 2 : Sous la responsabilité du Maire, délégation est donnée à compter du 1^{er} juillet 2025, à Monsieur Olivier VELIN, conseiller municipal délégué, dans le domaine du SPORT, plus particulièrement pour les fonctions suivantes :

- relation avec les associations de la commune ayant pour objet l'animation sportive,
- promotion du sport dans la commune (organisation de tournois ou de manifestations sportives).

Monsieur Olivier VELIN sera directement rattaché à Monsieur Maurice ANDRIEU en ce qui concerne son intervention dans le domaine du sport. Il interviendra dans ce domaine en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maurice ANDRIEU.

ARTICLE 3 : Cette délégation ne comporte pas délégation de signature.

ARTICLE 4 : Monsieur Olivier VELIN rend compte régulièrement à Monsieur Maurice ANDRIEU de l'activité exercée dans le cadre de la délégation dans le domaine du sport.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Receveur municipal de la Collectivité.

Puisseux en France, le 18 août 2025

Le Maire,
Yves MURRU

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le : 05/09 Publié le : 29/06/2025
Signature :